



## DÉCISION n°2022/11901

République française  
Département du Gard  
**Commune de Vauvert**  
**Direction Evènementiel**  
**D22.192**

**Objet : Communauté de Communes de Petite Camargue**  
Convention de mise à disposition à titre gratuit d'un barnum publicitaire  
Du 2 au 5 décembre 2022

Le maire de la commune de Vauvert,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

**VU** la délibération n°2021/05/082 en date du 27 mai 2021, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'Article L2122-22,

**VU** l'arrêté n°2022/08/1887 en date du 30 août 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Mohammed Touhami, conseiller municipal au maire,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de conclure une convention de mise à disposition d'un barnum publicitaire pliant de 3x3 dans le cadre de l'organisation du Téléthon sur la commune de Vauvert du vendredi 2 au lundi 5 décembre 2022.

### DÉCIDE

**Article 1 :** Une convention est conclue avec la Communauté de Communes de Petite Camargue, représentée par Monsieur André Brundu, son président, pour la mise à disposition d'un barnum publicitaire de 3 x 3 du vendredi 2 au lundi 5 décembre 2022, aux conditions définies dans la convention.

**Article 2 :** La mise à disposition du barnum est consentie à titre gratuit.

**Article 3 :** Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.



Pour le maire, 4 NOV. 2022  
Le conseiller municipal délégué aux sports et  
à la vie associative

Mohammed Touhami

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,  
la directrice générale des services,  
Yolande Cavalier